

ARRÊTÉ DU MAIRE :

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de SUEZ en date du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'entreprise CASSAGNE, doit procéder à des travaux d'un branchement d'eau potable et d'assainissement pour le compte de SUEZ, 2 B rue du Vignoble à Carbon-Blanc ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : Du 22 au 26 avril 2024, l'entreprise CASSAGNE, est autorisée à procéder à des travaux d'un branchement d'eau potable et d'assainissement pour le compte de SUEZ, 2 B rue du Vignoble à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : La rue du Vignoble sera en « rue barrée » aux droits des travaux, le 23 et 24 avril, une déviation sera mise en place ; (voir plan)

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, aux abords du chantier ;

ARTICLE 5 : La signalisation du chantier et le cheminement piéton seront mis en place et conservés par le soin de l'entreprise CASSAGNE conformément à la réglementation en vigueur ;

Article 6 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise CASSAGNE ;

ARTICLE 7 :

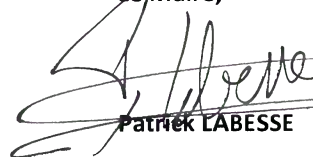
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Entreprise CASSAGNE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 10 avril 2024

Le Maire,


Patrick LABESSE

